

UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SERRE ET DU VILPION

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents

TRANCHE 1 - Lot 2

Réunion de piquetage du 25 octobre 2019

Lieu:	Sur la route D530, Gratreux – Résigny à 8h30		
Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise:	
Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (Mise à disposition du Syndicat)	ATENA Paysages	

Nom, Prénom :	Organisme:	Présent	Absent	Excusé
LE ROUX Patrice	Vis-Président du syndicat	٧		
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	٧		
DUPONCHEL Romain	ATENA Paysage	٧		
BONNAIRE Thomas	Exploitant agricole	٧		
GODET Max	Exploitant agricole	٧		
Mairie de Resigny	Maire		٧	
Mairie de Les Autels	Maire		٧	
FALCONNET Madisone	AESN		٧	
VANGHELUWEN Eric	DDT02		٧	
ALAVOINE Jean François	AFB		٧	
GOETGHEBEUR Clément	USAGMA	٧		

CONTEXTE:

Les travaux de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents vont commencer en novembre par le lot 2 de mis en défens du cours d'eau pour lutter contre le piétinement bovin dans le lit mineur du cours d'eau. Cette réunion de piquetage est l'occasion d'une dernière mise au point avec l'entreprise sur l'implantation des aménagements et les recommandations du maître d'œuvre.

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Ordrimouille et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages pour le lot 1, à l'entreprise ATENA Paysage pour le lot 2 et à l'entreprise MASCITTI pour le lot 3

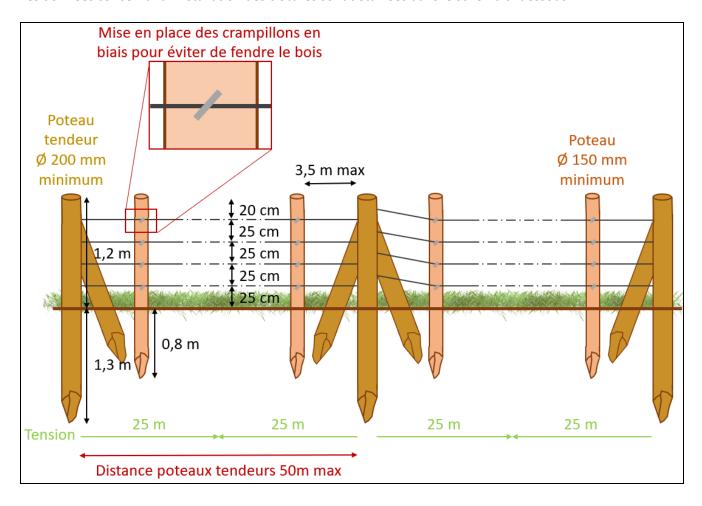
DETAIL DES TRAVAUX:

Ci-dessous, un rappel technique des points primordiaux à respecter pour un rendu conforme aux attentes du maître d'œuvre

• Mise en place de clôtures :

Pour rappel, la clôture sera posée en sommet de berge avec un retrait de 1m minimum. Les fils utilisés seront des fils barbelés Ø 2,7 x 4 x 100 mm (Diamètre x Picots x Espacement).

Les données concernant l'installation des clôtures sont détaillées dans le schéma ci-dessous :



Les fils devront être tendus de part et d'autre avec des tendeurs à chaînes comme ceux utilisé ci-dessous :



Compte tenu de la réalité du terrain, certains poteaux ne pourront pas être conformes aux exigences d'enfoncement décrites ci-dessus. En aucun cas ces poteaux ne devront être coupés pour égalisation avant constatation du maître d'œuvre.

Il en va de même pour les distances inter poteaux. Les 3.5 m sont une moyenne à tenir sur l'ensemble du linéaire. Il convient tout de même de respecter au maximum cet écart.

Dans le cas contraire, les clôtures ne seront pas réceptionnées.

Installation d'abreuvoir et de passage à gué

La mise en place des abreuvoirs doit être conforme aux recommandations du CCTP. Pour rappel, le géotextile type bidim doit être plaqué au sol, parfaitement ancré en pied et en crête de talus par la réalisation d'une tranchée type « chaussette » (cf schéma). Les différentes bandes de bidim seront disposées suivant la ligne de plus grande pente et devront se recouvrir dans le sens du courant sur une largeur minimale de 30 cm.

Pour un bon rendu, les berges seront, si possibles, légèrement retalutées pour éviter un trop gros décrochage de la crête de berge au niveau de l'abreuvoir :



Comme expliqué précédemment, compte tenu de la réalité du terrain, certains poteaux ne pourront pas être conformes aux exigences d'enfoncement décrites ci-dessous. En aucun cas ses poteaux ne devront être coupés pour égalisation avant constatation du maître d'œuvre.

Les lisses de la décente devront être positionnées sur l'intérieur de l'abreuvoir, côté bétail, pour éviter une sollicitation trop importante des fixations.

Les lisses au niveau du cours d'eau seront, quant à elles, d'un seul tenant et positionnées sur l'extérieur de l'abreuvoir pour permettre un accès plus facile à l'eau.



Le remblai de cailloux devra être composé de matériaux calcaires de classes granulométriques variées (Ø 0-90 mm) sur une épaisseur de 20 cm. Ils devront être tassés pour éviter que le bétail se blesse.

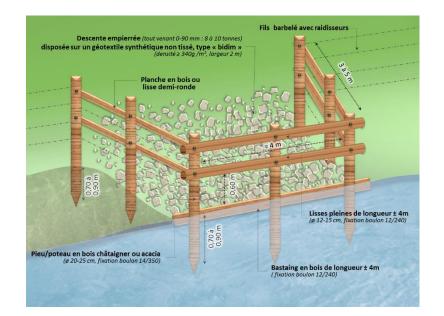


Schéma: vue générale

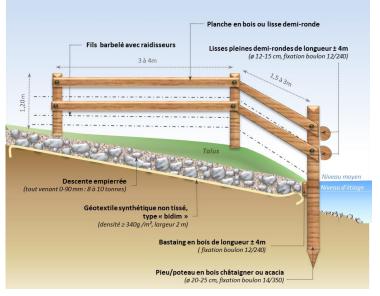


Schéma: vue en coupe

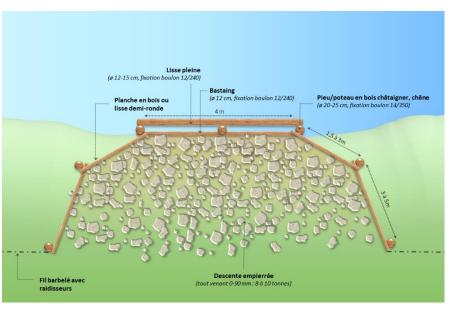


Schéma: vue de dessus

Les recommandations pour l'implantation des passages à gué sont les mêmes que pour les abreuvoirs. Initialement il est prévu une mise en place de lisses en bois demi-ronde, fixées sur des poteaux fusibles. Comme évoqué sur le terrain, il est possible, si l'exploitant le désire, d'installer à la place une clôture en fils barbelé avec poteau fusible en travers du cours d'eau. Lors d'une montée des eaux, ce poteau s'ouvre pour permettre le passage de l'eau et ainsi simplifier la gestion des aménagements par les exploitants et diminuer les risques de dégradations lors des crues.

Principe de l'aménagement prévu initialement :

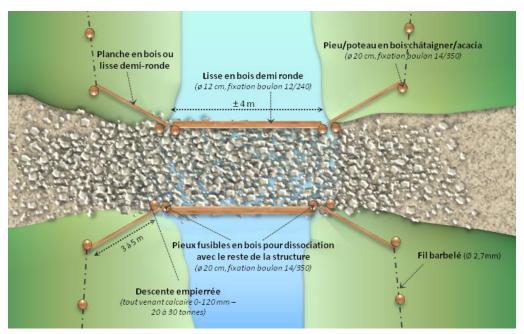


Schéma d'un passage à gué – vue de dessus

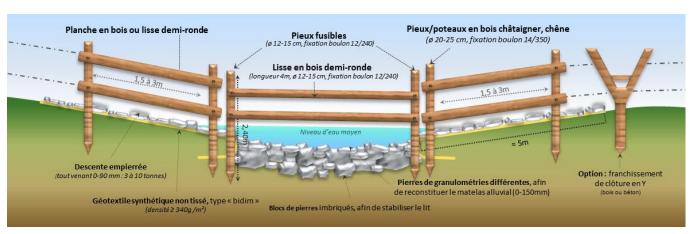


Schéma d'un passage à gué – vue de dessus

REMARQUES, OBSERVATIONS:

- Un piquetage à l'aide de jalons a été réalisé sur le terrain et l'entreprise doit se tenir à ce piquetage sans avis préalable du maitre d'œuvre.
- Ces travaux feront l'objet d'une réunion de chantier tous les 15 jours. Toutes les personnes qui souhaitent y participer seront les bienvenues.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

FINANCEMENT:

• Ce programme pluriannuel de travaux est possible grâce à la participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Le service technique,